

## L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

« Vendredi dernier une machine à vapeur construite selon les nouveaux principes de M. Watt a été mise en marche dans les Charbonnages de Bloomfield, en présence d'hommes de science curieux d'assister aux premiers mouvements d'un engin puissant et aussi singulier... »

Qui pouvait supposer en 1776 que ces quelques lignes de la « Birmingham Gazette » annonçaient une révolution des structures économiques et sociales ?

L'industrialisation allait sacrifier des travailleurs, sinon à la machine, du moins à la production et au profit que les techniques nouvelles permettaient d'accroître. Pendant plus d'un siècle, les mines et les ateliers absorberaient leur ration d'hommes, de femmes et d'enfants soumis à des conditions de vie et de travail aussi révoltantes que l'esclavage. La conscience de cette injustice ne se généraliserait que très lentement et se traduirait, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle seulement, par les premières et bien modestes réformes sociales.

En 1914, on n'était nulle part, malgré l'apparition des mouvements ouvriers organisés. Aussi au cours de la guerre, les organisations syndicales réclamèrent-elles l'inclusion dans le traité de paix de clauses sur la législation du travail qui proclameraient « les droits nationaux et internationaux des travailleurs ».

En 1919, la Conférence de la Paix approuvait la création de l'Organisation Internationale du Travail et le préambule de la Charte exprimait bien les objectifs de justice sociale auxquels allait se consacrer cet organisme :

*« Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;*

*Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et que la paix et l'harmonie universelle sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions :*

*par exemple en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maximum de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenable, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et les femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des travailleurs occupés à l'étranger, l'af-*

*firmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues ;*

*Attendu que la non-adaptation par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ;*

*Les Hautes Parties contractantes mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable, et en vue d'atteindre les buts énoncés dans ce préambule, approuvent la présente Constitution de l'Organisation Internationale du Travail ».*

\*\*\*

Depuis sa fondation, l'O.I.T. n'a cessé d'augmenter son influence. Elle a élaboré dans un « Code international du Travail » des normes sociales que les différents Etats s'engagent volontairement à mettre en application. Ces normes revêtent la forme de traités internationaux appelés conventions. De 1919 à 1959, 2.000 ratifications de conventions ont été enregistrées. Une illustration du prestige des normes de l'O.I.T. auprès des Etats apparaît dans l'exemple suivant. En 1919, la première conférence de l'O.I.T. adopte une convention pour la protection de la maternité : il n'y eut que six pays pour interdire le renvoi d'une femme pendant son congé de maternité ; aujourd'hui quelques 40 pays s'y sont ralliés.

D'autre part, c'est dans le Code International du Travail que les pays les moins avancés — ceux qui viennent d'acquérir leur indépendance politique et se trouvent au premier stade de l'industrialisation —, puisent les bases mêmes de leur législation sociale.

\*\*\*

Depuis la fin de la dernière guerre l'O.I.T. a pris une orientation supplémentaire liée à l'apparition de nouveaux problèmes et l'exigence plus grande de justice qui est de notre temps.

Elle a été associée au développement économique et à l'industrialisation des pays pauvres. Dans ce domaine, sa réalisation la plus importante se situe dans les hauts plateaux et les vallées de la Cordillère des Andes où 7 millions d'Indiens vivaient délaissés, pauvres et méfiants depuis l'effondrement de l'empire des Incas.

En août 1960, le président de l'Equateur parlait ainsi, devant le Congrès, du plan Andin :

*« La mission andine en Equateur représente l'effort le plus sérieux et le plus positif qui soit accompli en vue de l'amélioration du sort et de la renaissance de la race indigène. Il n'est pas de campagne poli-*

*tique ni d'intervention démagogique où il ne soit fait mention de la condition pitoyable de l'Indien. La vérité est que pendant quatre cents ans, une bonne part de la population aborigène... n'a cessé d'être un opprobre et un reproche vivant... La mission andine ne fait pas de littérature : elle va droit aux faits, elle pénètre la vie des collectivités indigènes et les régénère. Hygiène et assistance médicale, éducation et construction d'écoles, amélioration du cheptel et de l'agriculture, reboisement, services sociaux, élévation du niveau de vie au foyer telles sont les grandes lignes de l'action de la Mission andine, établie par le gouvernement avec l'aide des Nations Unies, mission qu'au début ces indigènes, habitués à se voir exploités sans merci, ont accueillie avec méfiance, mais dont il réclame aujourd'hui l'intervention avec enthousiasme ».*

★★

Qu'auraient vu les hommes de science sévères et curieux qui se penchaient sur la machine de M. Watt, en 1777, s'ils avaient pu y lire l'avenir comme dans une boule de cristal ?

Le pire d'abord : les enfants rendus imbéciles aux portes d'aérage des mines, ceux dont les mains étaient brûlées au phosphore dans les fabriques d'allumettes. Puis, le meilleur avec l'institution de la justice sociale : les enfants pour qui on pense d'abord en termes de protection, de santé, d'écoles et de jeux.

F. C. DENEFF-TRUFFAUT.